



PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **31 mars 2016**

L'an deux mil seize, le **trente et un mars à vingt heures**,
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la
Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre
BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
M. CAUBET Octave, Mme VERRECCHIA Brigitte, M CHAMPION Bernard, M.
Jean-Marc LAGARDE, Maires-Adjoints,
Mme TOURNIER Aurore, Mme MAINGOURD Audrey, M. AKRICH Christophe,
M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, M. BASSE Cédric, M.
DESPLANCHES Jean-Pierre, Mme JOLY Elisabeth, Mme COLLIGNON
Françoise, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. ROMBI Jean-François.

Pouvoirs : M. ROMBI Jean-François donne pouvoir à Mme VERRECCHIA Brigitte

Secrétaire de séance : Mme VERRECCHIA Brigitte.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	12	14

Date de la convocation
24 mars 2016

Date d'affichage
24 mars 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 05 février 2016 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du Compte de Gestion 2015
- 2) Vote du Compte administratif 2015
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 4) Vote des Subventions aux associations
- 5) Vote du Budget 2016
- 6) Demande de subvention à l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)
- 7) Enfouissement des réseaux Place Pasteur et rue des Templiers
- 8) Redevance d'occupation du domaine public due par ERDF
- 9) Tarif emplacement vide-grenier
- 10) Questions diverses

1 – Vote du Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BACQUÉ, Président,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2015**,

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2015** au 31 décembre **2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE qu'à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice **2015** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1 – Compte administratif 2015 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame VERRECCHIA**, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1.) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	<u>Investissement</u> :	
RECETTES réalisées : 829.340,47 €	RECETTES réalisées : 228.078,51 €	
DEPENSES réalisées : 523.761,78 €	DEPENSES réalisées : 205.766,64 €	
Excédent de l'exercice : 305.578,69 €	Excédent de l'exercice : 22.311,87 €	
Excédent reporté (002) : 308.167,32 €	Déficit reporté (001) : 67.782,79 €	
<u>Excédent cumulé</u> : 613.746,01 €	<u>Déficit cumulé</u> : 45.470,92 €	

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Considérant **le déficit** d'investissement, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 s'élevant à **45.470,92 €** ainsi :

- la somme de **45.470,92 €** à la section d'investissement au compte 1068.
- la somme de **613.746,01 € - 45.470,92 € = 568.275,09 €** à la section de fonctionnement au compte 002.

3 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2016. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal est favorable au maintien d'une progression modérée de l'évolution des taux et à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer une variation de taux de 1.01 %

	Bases notifiées	Taux votés
Taxes Habitation	2.050.000	17,42 %
Taxe Foncière (bâti)	1.211.000	16,78 %
Taxe Foncière (non bâti)	44.000	52,18 %
CFE	56.100	23,13 %

4 – Vote des subventions aux Associations

Vu les demandes formulées par les associations, Monsieur le Maire propose de voter pour l'année 2016, les subventions de fonctionnement (Art 6574 du budget) autres organismes, comme suit :

- Age d'Or : 900,00 €
- Aînés du Canton : 160,00 €
- Anciens combattants : 400,00 €
- Anciens Sapeurs Pompiers : 150,00 €
- APE Le Vaudoué : 500,00 €
- Champ Libre : 1.000,00 €
- FNACA : 100,00 €
- Radio Oxygène : 790,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le versement des subventions ci-dessus.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016/chapitre 012.

4 – Vote du Budget 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2016 un Budget Unique et donne lecture de ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un Budget Unique.

DECIDE de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2016 :

Section Fonctionnement excédent : 568.275,09 €

Section Investissement déficit : 45.470,92 €

ACCEPTE à l'unanimité le Budget 2016 s'équilibrant en RECETTES et en DEPENSES comme suit :

Section Fonctionnement : 1.417.061,09 €

Section Investissement 617.129,08 €

6 – Demande de subvention à l'ANRU

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Épicerie et du logement sis 2, Place Pasteur, Monsieur le Maire propose que la commune sollicite l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

7 – Enfouissement des réseaux Place Pasteur et rue des Templiers

Monsieur CAUBET fait part de l'intérêt pour la commune de poursuivre le programme d'Enfouissement des réseaux.

Considérant l'Avant-Projet sommaire réalisé par le SDESM pour le prolongement rue de la Croix Blanche et rue de l'Ermitage, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme et les modalités financières.

8 – Redevance Occupation du domaine public due par ERDF

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;

9 – Tarif de l'emplacement pour le vide-grenier

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 avril 2014 fixant le tarif de l'emplacement à 3,00 € le mètre linéaire.

Considérant qu'il convient de réviser ce tarif et sur proposition de la commission finances, le droit de de place est fixé à **3,50 €** le mètre linéaire à compter de l'année 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 en son 2^{ème} alinéa,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette augmentation.

10 – Questions diverses

Le SIROM et votre collectivité vous proposent d'acquérir un composteur en plastique ou en bois d'une capacité de 400 litres et un bio-seau d'une capacité de 8 litres permettant de déposer et de transporter vos déchets jusqu'au composteur.

Le SIROM, en partenariat avec la Région, le Département et le SIREDOM, participent ensemble financièrement afin de proposer des composteurs à un prix public très attractif.

Devant les résultats extrêmement encourageant du tri, nous avons décidé de renouveler une campagne de dotation et vous permettre d'acquérir jusqu'à **deux composteurs par foyer**.

Le composteur est livré en kit (il tient dans une voiture) avec une notice de montage et un guide pratique du compostage.

Pour commander, il vous suffit de compléter le bon de commande ci-dessous et le **remettre à votre mairie**, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public. Tout paiement doit être fait par chèque (pas d'espèces).**

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h45*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**